
Document WSIS-II/PC-3/DT/9(Rév.2)-F
30 septembre 2005
Original: anglais

Président du Sous-Comité B

CHAPITRE UN: MECANISME DE MISE EN OEUVRE

ET

CHAPITRE QUATRE: LA SUITE

[Chapitre un: Mise en oeuvre]

1 **Nous sommes conscients** que le moment est venu de passer des principes à l'action, tout en tenant compte des travaux en cours pour mettre en oeuvre le Plan d'action et en déterminant les domaines où des progrès ont été réalisés, sont en cours ou n'ont pas encore eu lieu. Les gouvernements et autres parties prenantes devraient définir les domaines nécessitant un surcroît d'efforts et de ressources et devraient conjointement identifier et, si nécessaire, élaborer des stratégies, des mécanismes et des processus adéquats de mise en oeuvre des résultats du SMSI à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, en accordant une attention particulière aux populations et aux groupes qui restent marginalisés au niveau de l'accès aux TIC et de leur utilisation.

2 **Prenant en considération** le rôle majeur des gouvernements en partenariat avec d'autres parties prenantes dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI, y compris le Plan d'action, au niveau national, comme indiqué dans le [Volet politique], nous encourageons, au besoin, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à élaborer des cyberstratégies, y compris des cyberstratégies TIC et sectorielles, qui soient globales et clairvoyantes, qui s'inscrivent dans la durée et fassent partie intégrante de leurs plans de développement et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, dès que possible et avant 2010.

3 **Nous soutenons** les efforts d'intégration régionale et internationale visant à édifier une société mondiale de l'information axée sur le développement, et réaffirmons qu'une étroite coopération à l'intérieur des régions et entre elles est indispensable pour appuyer le partage de savoir. La coopération au niveau régional devrait contribuer au renforcement des capacités nationales et à la mise au point, selon le cas, de cyberstratégies nationales, y compris de cyberstratégies TIC et sectorielles, ainsi que de stratégies de mise en oeuvre régionales.

4 **Nous affirmons** que l'échange de points de vue et le partage de pratiques et de ressources efficaces sont essentiels à la mise en oeuvre des résultats du SMSI au niveau régional et international. A cette fin, il faudra s'efforcer de fournir et de partager, entre toutes les parties prenantes, des connaissances et des savoir-faire utiles, concernant la conception, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de cyberstratégies nationales[, y compris de cyberstratégies TIC et sectorielles], et de politiques nationales, selon le cas. Nous reconnaissons que lutter contre la pauvreté, renforcer les capacités sur le plan national et promouvoir les progrès technologiques à l'échelle locale, sont des éléments fondamentaux pour réduire, de façon durable, la fracture numérique dans les pays en développement.

5 **Nous réaffirmons** que c'est grâce à la coopération internationale des gouvernements, et au partenariat entre toutes les parties prenantes, qu'il sera possible de relever le défi qui s'offre à nous et de tirer parti du potentiel des TIC au service du développement, pour promouvoir l'utilisation de l'information et du savoir] pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et de traiter les priorités du développement au niveau national et local, et ainsi améliorer encore le développement socio-économique de tous les êtres humains.

6 **Nous sommes déterminés** à améliorer la connectivité et l'accès économiquement abordable aux TIC et à l'information au niveau mondial, régional et national, grâce au renforcement de la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, afin de favoriser les échanges technologiques et le transfert de technologies selon des modalités convenues par toutes les parties, ainsi que le développement et la formation des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement de participer pleinement à la société de l'information et d'y apporter une contribution novatrice.

[6bis Rappelant que la coopération internationale entre toutes les parties prenantes, élément crucial de la mise en oeuvre du présent Plan d'action, doit être renforcée pour promouvoir l'accès universel et réduire la fracture numérique, [nous nous engageons à évaluer à intervalles réguliers les incidences de cette coopération et à oeuvrer conjointement à l'élimination des obstacles qui pourraient l'empêcher.]]

Nouveau 6bis Les organisations internationales et régionales devraient évaluer les possibilités d'accès universel aux TIC dans les différents pays et rendre compte régulièrement de la situation, afin d'ouvrir au secteur des TIC dans les pays en développement des perspectives de croissance équitables.

7 **Nous réaffirmons notre engagement** à fournir à tous un accès juste et équitable à l'information et au savoir, en reconnaissant le rôle joué par les TIC au service de la croissance économique et du développement. **Nous sommes résolus** à collaborer pour que soient atteintes les cibles indicatives, énoncées dans le Plan d'action, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité et l'accès universel, ubiquiste, équitable et abordable à l'emploi des TIC, compte tenu des spécificités nationales, qui sont à réaliser d'ici à 2015 et à utiliser les TIC comme outils additionnels pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en:

- a) *intégrant et alignant les cyberstratégies nationales*, y compris les cyberstratégies TIC et sectorielles, dans les Plans d'action locaux, nationaux et régionaux, selon le cas, et conformément aux priorités de développement à l'échelle nationale et locale, accompagnées d'échéances;

- b) *élaborant et mettant en oeuvre des politiques propices* qui reflètent la situation de chaque pays et qui encouragent la création d'un environnement international favorable, les investissements étrangers directs et la mobilisation de ressources nationales afin de promouvoir l'entreprise, en particulier les petites, moyennes et microentreprises, compte tenu du marché et du contexte culturel qui sont les leurs. Ces politiques devraient s'inscrire dans un cadre de réglementation transparent et équitable, afin de créer un environnement concurrentiel à l'appui de ces objectifs et de renforcer la croissance économique.
- c) *renforçant les capacités TIC* de tous et la confiance dans l'utilisation des TIC par tous - y compris les jeunes, les femmes, les populations autochtones, les personnes handicapées et les habitants des communautés rurales - par l'amélioration et la mise en oeuvre de programmes et de systèmes d'éducation et de formation adaptés, intégrant entre autres, l'enseignement à distance et la formation permanente;
- d) *encourageant [le volontariat] communautaire*, ainsi que l'accès communautaire;
- e) *encourageant l'adoption de mesures publiques destinées à permettre un accès bon marché* au matériel ainsi qu'aux logiciels, à la connectivité, à un environnement technologique toujours plus marqué par la convergence, au renforcement des capacités et aux contenus locaux;
- f) *élaborant et mettant en oeuvre des applications de cybergouvernement* fondées sur des normes ouvertes afin d'améliorer la généralisation et l'interopérabilité des systèmes de cybergouvernement, à tous les niveaux, et par là même, de faciliter l'accès à l'information et aux services publics et de contribuer à l'édification de réseaux TIC et au développement de services disponibles en tout lieu, à tout moment et par toutes les catégories d'utilisateurs;
- g) *encourageant les bibliothèques* dans leur rôle de service public, qui est d'améliorer la connectivité et les connaissances de base en informatique au niveau communautaire et de fournir un accès libre et équitable à l'information, en privilégiant les besoins des communautés mal desservies;
- h) *appuyant les institutions à buts éducatif, scientifique et culturel*, y compris les musées, les bibliothèques et les archives, dans leur tâche consistant à élaborer des contenus divers, et à préserver cette diversité et à donner accès à ces contenus, y compris ceux qui sont sous forme numérique, pour faciliter l'enseignement formel et informel, la recherche et l'innovation;
- i) *encourageant des politiques efficaces de gestion de l'information* dans les secteurs public et privé, y compris par l'utilisation de l'archivage numérique normalisé et de solutions inédites pour remédier au problème du vieillissement technologique, afin d'assurer la préservation à long terme des informations et de préserver l'accès à ces informations;
- j) *améliorant l'accès aux connaissances sanitaires à l'échelle mondiale* et aux services de télémédecine, en particulier dans des secteurs comme la coopération mondiale dans les situations d'urgence, améliorant aussi l'accès aux professionnels de la santé et leur mise en réseau, afin de contribuer à améliorer la qualité de la vie et les conditions environnementales;
- k) *renforçant les capacités TIC* pour améliorer l'accès aux réseaux et services postaux et l'utilisation de ces réseaux et services;
- l) *utilisant les TIC pour améliorer l'accès aux connaissances dans le domaine agricole*, lutter contre la pauvreté et appuyer la production de contenus en rapport avec l'agriculture adaptée aux conditions locales et l'accès à ces contenus;
- m) *[créant des contenus locaux et régionaux pour améliorer le système mondial de contrôle, d'alerte, de surveillance et de secours en cas d'urgence;]*

n) [*mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes de surveillance et d'alerte précoce normalisés, dans toutes les zones à risque du monde, accessibles à toutes les catégories et à tous les individus, pour prévoir, contrôler et réduire les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques, ainsi que pour diffuser à l'intention des personnes exposées des alertes compréhensibles;*]

anciens o) + n) mettant sur pied, au moyen des TIC, des systèmes mondiaux normalisés de surveillance et d'alerte précoce, et assurant leur intégration dans les réseaux nationaux et régionaux, dans toutes les zones à risque du monde, ces systèmes étant accessibles à toutes les catégories et à tous les individus, pour prévoir, contrôler et réduire les conséquences des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques, ainsi que pour améliorer les réseaux d'information et de communication [y compris les réseaux de communication d'urgence], pour diffuser à l'intention des personnes exposées des alertes compréhensibles;

o) *améliorant les capacités des communautés de toutes les régions à élaborer des contenus en langues locales;*

p) *améliorant la connectivité et l'accès aux TIC aux niveaux mondial, régional et national grâce à une coopération internationale renforcée favorisant les transferts de technologies ainsi que la formation et le développement des ressources humaines, de manière à améliorer la capacité qu'ont les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et leurs habitants, de participer pleinement à la société de l'information;*

q) *encourageant vivement les entreprises du secteur des TIC à adopter des processus de fabrication sans danger pour l'environnement, à recycler les produits et à éliminer en toute sécurité les déchets TIC, afin de réduire au minimum les inconvénients de l'utilisation et de la fabrication des TIC sur les populations et sur l'environnement;*

r) *intégrant dans les plans d'action nationaux et les cyberstratégies nationales des politiques et des cadres de réglementation, d'autoréglementation, [de réglementation conjointe] ou autres, pour protéger les enfants et les jeunes contre toute forme d'abus ou d'exploitation reposant sur l'utilisation des TIC;*

ancien t) encourageant l'utilisation des médias nouveaux et traditionnels afin de promouvoir l'accès universel à l'information, à la culture et au savoir pour tous, en particulier pour les populations vulnérables et les habitants des pays en développement et en utilisant la radio et la télévision à des fins éducatives et d'enseignement;

s) [*renforçant la liberté de la presse et la liberté de l'information, ainsi que l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias et réduisant les déséquilibres internationaux affectant les médias;*]

nouveau s) encourageant l'élaboration de législations nationales qui garantissent l'indépendance et la pluralité des médias, et prenant les mesures appropriées - compatibles avec la liberté d'expression, sous réserve de certaines restrictions prévues par la législation en ce qui concerne le respect des droits ou de la réputation d'autrui et la protection de la sécurité nationale, de l'ordre public et de la moralité publique. Réaffirmant que les médias doivent utiliser et traiter l'information de manière responsable et conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus exigeantes;

t) *numérisant les données historiques et le patrimoine culturel, dans l'intérêt des générations futures;*

- u) [incitant, au moyen d'actions efficaces dans les domaines de l'enseignement et de la recherche (sciences et technologies comprises), les jeunes filles et les femmes à participer pleinement à la société de l'information. Ces actions encourageront les femmes à s'accomplir en tant que travailleuses, éducatrices, chercheurs, représentantes de la société civile et parties prenantes aux processus de cybergouvernement, ainsi que dans les organisations chargées du suivi de la prise de décision, des mesures de politique générale et du plan d'action;]

Nouveau u) mettant en oeuvre des mesures efficaces dans les domaines de l'enseignement et de la formation (sciences et technologies comprises) qui incitent les jeunes filles et les femmes à participer pleinement à la société de l'information. Ces mesures encourageront également les femmes à s'accomplir en tant qu'éducatrices, chercheurs, représentantes de la société civile et parties prenantes aux processus d'administration publique en ligne, dont la prise de décision et le suivi des mesures de politique générale et des plans d'action liés à la société de l'information;

- v) accordant une attention particulière à la formulation de concepts à vocation universelle destinés à faciliter l'accès de tous, y compris des personnes handicapées.

Nouveau 11A bis du Volet politique Nous prenons note de la relation intrinsèque qui existe entre la lutte contre les effets des catastrophes, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, et nous reconnaissons que les catastrophes ont rapidement un effet extrêmement négatif sur les investissements et demeurent un obstacle majeur au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Nous avons pleinement conscience du rôle de catalyseur très important des TIC sur le triple plan national, régional et international, pour ce qui est:

d'améliorer la capacité des pays en développement à utiliser des outils TIC pour les opérations d'alerte avancée, de gestion et de communication d'urgence en cas de catastrophe nationale, et notamment de les intégrer dans le réseau mondial;

de promouvoir une coopération technique pour le développement et l'application d'outils TIC pour la mise en place et l'exploitation rentables d'un système d'alerte avancée, de gestion et de communication d'urgence en cas de catastrophe;

de promouvoir une coopération régionale et internationale afin d'avoir facilement accès à des moyens techniques et à des sources d'information pour la gestion des catastrophes, et de pouvoir partager ces moyens et ressources, et notamment de promouvoir l'utilisation de l'infrastructure spatiale et l'étude des ressources qui permettraient de faciliter la participation des pays en développement. (*Approuvé*)

[Nouveau "Child Helpline" Nous nous engageons à mobiliser des ressources, y compris des ressources humaines, pour réserver un numéro d'appel gratuit à trois ou quatre chiffres, affecté dans chaque pays à la ligne téléphonique d'assistance pour les enfants. Ce numéro pourra être le numéro d'accès universel réservé à l'assistance pour les enfants, sur le modèle des numéros de service d'urgence existant actuellement dans de nombreux pays. Ce numéro devrait être gratuit et accessible aussi bien à partir d'un téléphone fixe que d'un téléphone mobile.]

8 En conséquence, nous appelons les organisations internationales et intergouvernementales à développer leurs programmes d'analyse des politiques et de renforcement des capacités, sur la base d'expériences concrètes et reproductibles [des politiques et actions] en matière de TIC qui ont conduit à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, grâce à une compétitivité améliorée des entreprises.

9 [Nous rappelons que le Plan d'action du SMSI considère qu'un système international de suivi et d'évaluation, compte tenu des spécificités nationales, est un élément important du suivi et de l'évaluation. Reconnaisant la nécessité de définir un ensemble d'indicateurs TIC fondamentaux harmonisés et acceptés par toutes les parties à l'échelle internationale, compte tenu des différents niveaux de développement, nous nous félicitons des progrès réalisés concernant une liste d'indicateurs TIC et nous appelons à une coordination plus poussée avec le travail actuellement effectué par la Commission de statistique des Nations Unies et par d'autres instances internationales compétentes en ce qui concerne l'évaluation des progrès réalisés sur la voie de la concrétisation des buts et objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris dans la Déclaration du Millénaire.]

9B Des indicateurs et des critères de référence adaptés, y compris des indicateurs de connectivité communautaire, devraient permettre de préciser l'étendue de la fracture numérique, dans ses dimensions nationales et internationales et de l'évaluer à intervalles réguliers, pour faire le point sur les progrès de l'utilisation des TIC réalisés dans le monde en vue d'atteindre les objectifs internationaux de développement, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

10 Nous appelons et encourageons les offices nationaux de la statistique et les instances de cybergouvernement, les institutions spécialisées et les Commissions régionales des Nations Unies, les réseaux intergouvernementaux, les organisations internationales et d'autres parties prenantes à prêter leur concours à ces recherches en fournissant un appui technique et en mettant en commun des données, y compris des données ventilées par sexe, par âge ou selon d'autres critères. Nous invitons la communauté internationale à renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistique en leur fournissant un appui adapté à l'échelle nationale et régionale.

12 Nous sommes convaincus que nos objectifs peuvent être atteints grâce à la participation et la coopération de toutes les parties prenantes à la société de l'information. Nous encourageons le renforcement et la poursuite de la coopération entre les parties prenantes, et parmi elles, pour garantir une mise en oeuvre efficace des décisions de Genève et de Tunis, par exemple par la promotion de partenariats entre de multiples parties prenantes, y compris des partenariats public-privé (PPP), en encourageant la création de plates-formes thématiques multiparties prenantes sur le plan national et régional, dans le cadre d'un effort et d'un dialogue concertés avec les pays en développement et les pays les moins avancés, les partenaires du développement et les acteurs du secteur des TIC.

14 Nous nous engageons revoir et à suivre les progrès qui seront réalisés en vue de la réduction de la fracture numérique, compte tenu des niveaux de développement différents d'un pays à l'autre, afin d'atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement, en évaluant l'efficacité des efforts d'investissement et de coopération internationale consacrés à l'édification de la société de l'information, en identifiant les lacunes ainsi que les insuffisances sur le plan de l'investissement et en élaborant des stratégies pour y remédier.

[15 Nous demandons à l'UIT et aux organisations régionales concernées de rendre compte, à intervalles réguliers, au mécanisme de suivi du Sommet, des activités mises en oeuvre pour garantir que le spectre des fréquences radioélectriques est utilisé dans l'intérêt public, conformément au principe de légalité et de manière pleinement respectueuse du droit international et des accords internationaux, ainsi que des réglementations nationales et internationales concernés.]

16 **Nous reconnaissons** que la participation de multiples parties prenantes est essentielle à l'édification d'une société de l'information inclusive et axée sur le développement. Nous soulignons qu'une des clés de son succès est la participation de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et de leur suivi à l'échelle nationale, régionale et internationale, l'objectif premier étant d'aider les pays à réaliser les buts et objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

17 **Nous convenons**, pour garantir la durabilité d'une progression débouchant sur les objectifs du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, d'instaurer [un mécanisme de] [mise en oeuvre et] [un processus de] suivi des résultats du SMSI, au niveau national, régional et international, dans le cadre d'un processus intégré et coordonné. Ce [processus] [mécanisme] peut inclure, à chaque niveau, les éléments suivants:

- a) mise en oeuvre;
- b) évaluation;
- c) examen, débat de politique générale et suivi.

18 **Au plan national**, sur la base des résultats du SMSI, nous encourageons les gouvernements, avec la participation de toutes les parties prenantes, à créer un cadre national de *mise en oeuvre*, compte tenu de l'importance de disposer d'un environnement propice dans lequel:

- a) si nécessaire, des cyberstratégies nationales [dont des cyberstratégies TIC et sectorielles], devraient faire partie intégrante des plans de développement nationaux, stratégies de lutte contre la pauvreté comprises, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;
- b) Les TIC devraient être pleinement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre les partenaires de développement et grâce à l'analyse et à l'échange de meilleures pratiques et de l'expérience issue des programmes "Les TIC au service du développement".
- c) Il conviendrait d'utiliser, lorsqu'il y a lieu, les programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, afin d'aider les gouvernements à prendre des mesures de mise en oeuvre à l'échelle nationale.
- d) Les "Bilans communs de pays" devraient comprendre, un volet consacré aux TIC au service du développement.

19 **Au plan régional:**

- a) A la demande des gouvernements, des organisations régionales intergouvernementales pourraient, en collaboration avec d'autres parties prenantes, mener à bien des activités de mise en oeuvre des résultats du SMSI, en échangeant des informations et des meilleures pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation de buts et objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

- b) A la demande des Etats Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions régionales des Nations Unies pourraient, en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, organiser des activités régionales de suivi du SMSI, à des intervalles appropriés et assister des Etats Membres en leur fournissant des informations techniques et pertinentes en vue de l'élaboration de stratégies régionales et de la mise en oeuvre des résultats des conférences régionales.
- c) **Nous considérons** comme essentielles l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation de la société civile, des entités du secteur privé et d'autres activités régionales de mise en oeuvre des résultats du SMSI.

20 Au plan international, compte tenu de l'importance d'un environnement propice:

- a) *La mise en oeuvre et le suivi* des résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet dans le système des Nations Unies devrait tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet avec la pleine participation de toutes les parties prenantes.
- b) Chaque institution des Nations Unies, dans le cadre de son mandat et de ses compétences, sur la base des décisions prises par ses organes directeurs et conformément à la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait faciliter le déroulement des activités entre les différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements des différents pays à prendre des mesures de mise en oeuvre. A ce titre, elles devraient, entre autres, faciliter les échanges d'informations, créer des savoirs, mettre en commun de meilleures pratiques et aider à la conclusion de partenariats entre secteur public et secteur privé et entre de multiples parties prenantes. Ces activités devraient être menées à bien dans la limite des budgets approuvés de chacune des institutions intéressées.

[

Nous insistons sur l'importance d'une mise en oeuvre efficace et rapide des résultats du SMSI et décidons que les modalités de coordination des activités de mise en oeuvre entre institutions des Nations Unies devraient être définies par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la base des pratiques existantes au sein du système des Nations Unies.

Rappelant que la mise en oeuvre et le suivi intégré et coordonné à l'échelle du système des résultats des grandes conférences et des réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social devraient respecter les procédures énoncées dans la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que l'incidence des TIC concerne plusieurs secteurs, et donc plusieurs institutions des Nations Unies, nous décidons en outre qu'il conviendrait de continuer d'avoir recours, sans restriction aucune, à l'expérience des institutions des Nations Unies, ainsi qu'aux activités que celles-ci mènent, dans le cas du processus du SMSI.

Reconnaissant que les TIC peuvent servir de catalyseur pour atteindre les buts et objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, nous exhortons toutes les institutions des Nations Unies, en particulier celles dont le mandat peut avoir une incidence significative sur l'édification d'une société de l'information inclusive et privilégiant le développement, à envisager, dans le cadre de leur mandat et de leurs compétences, sur la base des décisions de leurs organes directeurs respectifs et conformément à la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'organiser des activités entre différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements nationaux dans leurs efforts de mise en oeuvre.

Reconnaissant en outre que la réussite de l'édification d'une société de l'information inclusive dépend de l'accès aux infrastructures et de l'élaboration de contenus, nous demandons à l'UIT, en étroite collaboration avec l'UNESCO et le PNUD, de continuer à jouer le rôle directeur principal et d'organiser une réunion des coordonnateurs pour les grandes orientations, comme indiqué à l'Annexe A.

Nous demandons en outre au Secrétaire général, en sa capacité de Président du Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'étudier la possibilité d'une coordination interinstitutions.

]

c)

d) La coordination des activités de mise en oeuvre entre de multiples parties prenantes permettrait d'échanger des informations et d'éviter les doubles emplois.

e) Il conviendrait d'encourager et d'appuyer la conclusion de partenariats entre de multiples parties prenantes qui visent à réduire la fracture numérique. A cet égard, nous nous félicitons d'initiatives telles que l'initiative "Connecter le monde" sous la direction de l'UIT.

f)

[21 Dans le processus du suivi du Sommet, **nous voulons** qu'une aide soit apportée aux pays qui subissent le contrecoup de mesures unilatérales non conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies, empêchant leur population de parvenir à un plein développement social et économique et au bien-être. Ainsi, ces pays pourraient surmonter les obstacles qui empêchent leur population de bénéficier pleinement des avantages de la société de l'information.]

[ANNEXE A

Grandes orientations

Coordonnateur(s)

C1. Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement	ECOSOC + Commission régionale des Nations Unies
C2. L'infrastructure de l'information et de la communication	UIT
C3. L'accès à l'information et au savoir	UIT/UNESCO
C4. Le renforcement des capacités	UIT/UNESCO
C5. Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC	UIT
C6. Créer un environnement propice	UIT/PNUD
C7. Les applications TIC	
• administration électronique	PNUD/UIT
• commerce électronique	OMC/CNUCED
• téléenseignement	UNESCO/UIT
• télésanté	OMS/UIT
• cybertravail	OIT
• cyberécologie	OMS + OMM + PNUE + UN-Habitat
• cyberagriculture	FAO
• cyberscience	UNESCO
C8. Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux	UNESCO
C9. Média	UNESCO
C10. Dimensions éthiques de la société de l'information	UNESCO/ECOSOC
C11. Coopération internationale et régionale	Commission régionale des Nations Unies + UIT/PNUD/ECOSOC
<hr/>	
B. Objectifs, buts et cibles	UIT/ECOSOC
D. Pacte de solidarité numérique	UIT/PNUD
E. Suivi et évaluation	UIT

]

Chapitre quatre: La suite

40 L'édification d'une société de l'information inclusive privilégiant le développement sera une opération de longue haleine. Nous nous engageons donc à rester pleinement mobilisés, aux plans national, régional et international, pour assurer le suivi dans la durée de la mise en oeuvre des résultats et des engagements pris pendant le processus du SMSI et pendant les phases de Genève et de Tunis du Sommet. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la société de l'information, il est essentiel que les gouvernements, les institutions des Nations Unies, la société civile et le secteur privé coopèrent efficacement, conformément à leurs différents rôles et différentes responsabilités et en mobilisant leurs connaissances spécialisées.

[40A Cette coopération doit être [régie] [guidée] par la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies et au regard des décisions que prendra le Sommet de 2005.]

40A UE

[40A L'analyse et le débat de politique générale devraient être organisés dans le cadre du suivi des résultats des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social, comme indiqué dans la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils devraient faire partie intégrante du processus d'analyse de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies.]

41 Les mécanismes de suivi du SMSI devraient être fondés sur une approche multiparties prenantes. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes adaptés pour la mise en oeuvre et l'évaluation ainsi que pour le débat et l'analyse de politique générale, impliquant la participation de gouvernements et d'autres parties prenantes et en particulier, celle d'organismes nationaux, régionaux, internationaux et autres. [Nous notons que les documents produits par le Sommet de 2005 mettent en avant le rôle du Conseil économique et social en tant que cadre éminent dans lequel seront pris des engagements de haut niveau entre Etats Membres et avec des institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile.]

a) La mise en oeuvre efficace des résultats du SMSI est importante pour atteindre les buts et objectifs en matière de développement arrêtés à l'échelle internationale, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Afin d'édifier une société de l'information inclusive, à dimension humaine et privilégiant le développement, nous appelons le secteur privé et la société civile à participer activement, avec les gouvernements, à la mise en oeuvre des résultats du SMSI aux niveaux local, national, régional et international, sur le mode de la collaboration, compte tenu des priorités locales et nationales et de la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud.

b) L'évaluation est un élément important dans l'analyse de la mise en oeuvre des résultats du SMSI. C'est pourquoi nous nous engageons à suivre la mise en oeuvre des résultats des phases de Genève et de Tunis en utilisant pour les indicateurs statistiques des cadres comparables et arrêtés d'un commun accord à l'échelle internationale. Ce cadre devrait comprendre à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs, et tenir compte des différents aspects relatifs au développement ainsi que des spécificités et des priorités nationales.

c) Compte tenu du caractère dynamique de la société de l'information et du développement des TIC et de leurs applications, il est essentiel de mener régulièrement un débat et une analyse de politique générale. Tout en reconnaissant que les décisions en matière de politique publique relèvent en dernier ressort de la responsabilité des gouvernements, nous considérons qu'il est essentiel que la société civile,

les entreprises du secteur privé et d'autres entités participent au débat de politique générale, et invitons toutes les parties prenantes à prendre une part active dans les analyses et débats de politique générale organisés dans le cadre du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social.

42 Il faudrait prévoir des mécanismes de financement appropriés en vue de la mise en oeuvre des plans d'action à long terme nécessaires à l'édification de la société de l'information.

43 [Nous sommes d'avis que le suivi de la gouvernance de l'Internet devrait être séparé des autres opérations et organisé selon les propositions exposées dans le Chapitre trois.]

44 Il faudrait élaborer un cadre international efficace de suivi et d'évaluation. Rappelant que le Plan d'action considère comme important d'élaborer un système international de suivi et d'évaluation, en utilisant des indicateurs statistiques comparables, afin de suivre la mise en oeuvre des objectifs, buts et cibles du SMSI, nous nous félicitons de l'élaboration de l'indice d'ouverture au numérique (DOI) et de l'indice d'accès aux TIC, qui sont des outils permettant de mesurer la capacité des infrastructures TIC des pays et appelons toutes les parties prenantes à contribuer au développement de ces indices.

[Nouveau texte pour fusionner les § 44 et 45 **L'élaboration d'indicateurs TIC est importante pour mesurer la fracture numérique.** Nous appuyons le *partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, un partenariat multiparties prenantes qui vise à accroître* la disponibilité de statistiques comparables à l'échelle internationale dans le domaine des TIC et à encourager le renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'évaluer l'évolution de la société de l'information. Cette initiative pourrait déboucher sur la création d'indices de développement composites, comme l'indice d'ouverture au numérique (DOI).]

45 L'élaboration d'indicateurs TIC est importante pour mesurer la fracture numérique. Nous nous félicitons de la création en juin 2004 du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*, un partenariat multi-parties prenantes qui vise à regrouper et à approfondir les différentes initiatives concernant la disponibilité et la mesure d'indicateurs TIC, aux niveaux régional et international. Ce partenariat fournit un cadre ouvert permettant de coordonner les activités en cours et à venir, et d'élaborer une méthode cohérente et structurée pour faire progresser l'élaboration d'indicateurs TIC dans le monde, et en particulier dans les pays en développement.

46 Le partage de l'information relative à la mise en oeuvre des résultats du SMSI est important. Nous notons avec satisfaction le lancement de l'inventaire des activités du SMSI en octobre 2004, qui constituera un précieux outil, même après la conclusion de la phase de Tunis du Sommet. Nous encourageons toutes les parties prenantes au SMSI à continuer d'alimenter en informations, nouvelles ou actualisées, la base de données de l'inventaire des activités du SMSI.

47 Il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion à l'Internet afin de rendre ce moyen de communication universel véritablement accessible au public. Nous décidons de déclarer [dates] Journée mondiale [de l'Internet] [des TIC] [de la société de l'information] afin de contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel et aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.

47A Il est nécessaire de prendre des mesures pour faire progresser l'utilisation des TIC, y compris l'utilisation des technologies spatiales pour mettre le savoir au service de la gestion des catastrophes, à titre prioritaire.

48 [Nous demandons au Secrétaire général du Sommet de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les conclusions auxquelles parviendra le Sommet.]

49 Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter un rapport d'activité sur la mise en oeuvre des décisions du SMSI au sein des institutions du système des Nations Unies, dans le cadre du rapport annuel au Conseil économique et social et/ou à l'Assemblée générale des Nations Unies.

[**49A** Nous demandons au Conseil économique et social de superviser, par l'intermédiaire de sa Commission de la science et des techniques au service du développement, la coordination, l'analyse et l'examen de politique générale systématiques des résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information.]

]
